Montarnaud
Mairie de Montarnaud
83 Avenue Gilbert Sénès
34570 Montarnaud
Tél : 04.67.55.40.84

Chargé d'étude :
Atelier SILVENT
Architecture Urbanisme
59 Rue François Coupérin
34000 Montpellier
Tél/Fax : 04.99.54.66.52
E-mail : jp-silvent@wanadoo.fr

Brigitte LAFOURCADE
Consultante Urbaniste OPQU
34270 Saint Mathieu de Tréviers
Tél : 06.76.08.67.24 - E-mail :
brigitte.lafourcade@gmail.com

Cadastre numérique bâtiments :
source DGFIP CCGA – 2013

Système de coordonnées :
RGF93 Projection Lambert 93

Avec le concours de :
SPI GRAPHIC
Société de services
Pôle Informatique
Tél : 04.67.12.04.03
Mobile : 06.86.04.58.35
E-mail :
spi.graphic@wanadoo.fr

IV,a

Ref : mta160plu14mS_d25a
8 juin 2018

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de Montarnaud

Plan local d'urbanisme (PLU)

9éme modification

Zonage - Plan partiel, secteur nord

Echelle : 1/2500ème

VERDI
VERDI Méditerranée
31 Ter chemin de Brunet
13098 Aix-en-Provence
Tél: 04.42.22.32.01

30 juillet 2021

Approuvé par D.C.M. du 9 juillet 2008
1ère modification approuvée par DCM du 8 décembre 2009
2ème modification approuvée par DCM du 8 décembre 2009
1ère modification simplifiée approuvée par DCM du 8 décembre 2009
2ème modification simplifiée approuvée par DCM du 8 décembre 2009
3ème modification approuvée par DCM du 27 janvier 2011
3ème modification approuvée par DCM du 27 janvier 2011
4ème révision simplifiée approuvée par DCM du 22 mai 2012
4ème modification approuvée par DCM du 21 août 2012
5ème modification prescrite par DCM du 18 décembre 2012
5ème modification approuvée par DCM **du 14 juin 2016**

6ème modification approuvée par DCM du 27 septembre 2018
9ème modification approuvée par DCM du ...

LEGENDE

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

- Limite de zone et de secteur.
- Espace boisé classé à conserver ou à créer.
- Ouvrage public, installation d'intérêt général.
- Voie ou passage public à créer.
- Voie publique à élargir
- Zone de protection autour de la station d'épuration et des bassins de lagunage
- P.A.E. — Plan d'aménagement d'ensemble
- ZAD
- ZAC
- Périmètre de protection espace boisé protégé morcellement interdit DCM du 3 juin 1989
- Section de route ou la création d'accès nouveaux particuliers est interdite
- Voie bruyante, (AP du 30 mai 1996)
- Sentier de randonnée pédestre
- R — Zone inondable rouge
- RU — Zone inondable bleue urbanisée
- BU — Zone inondable bleue naturelle
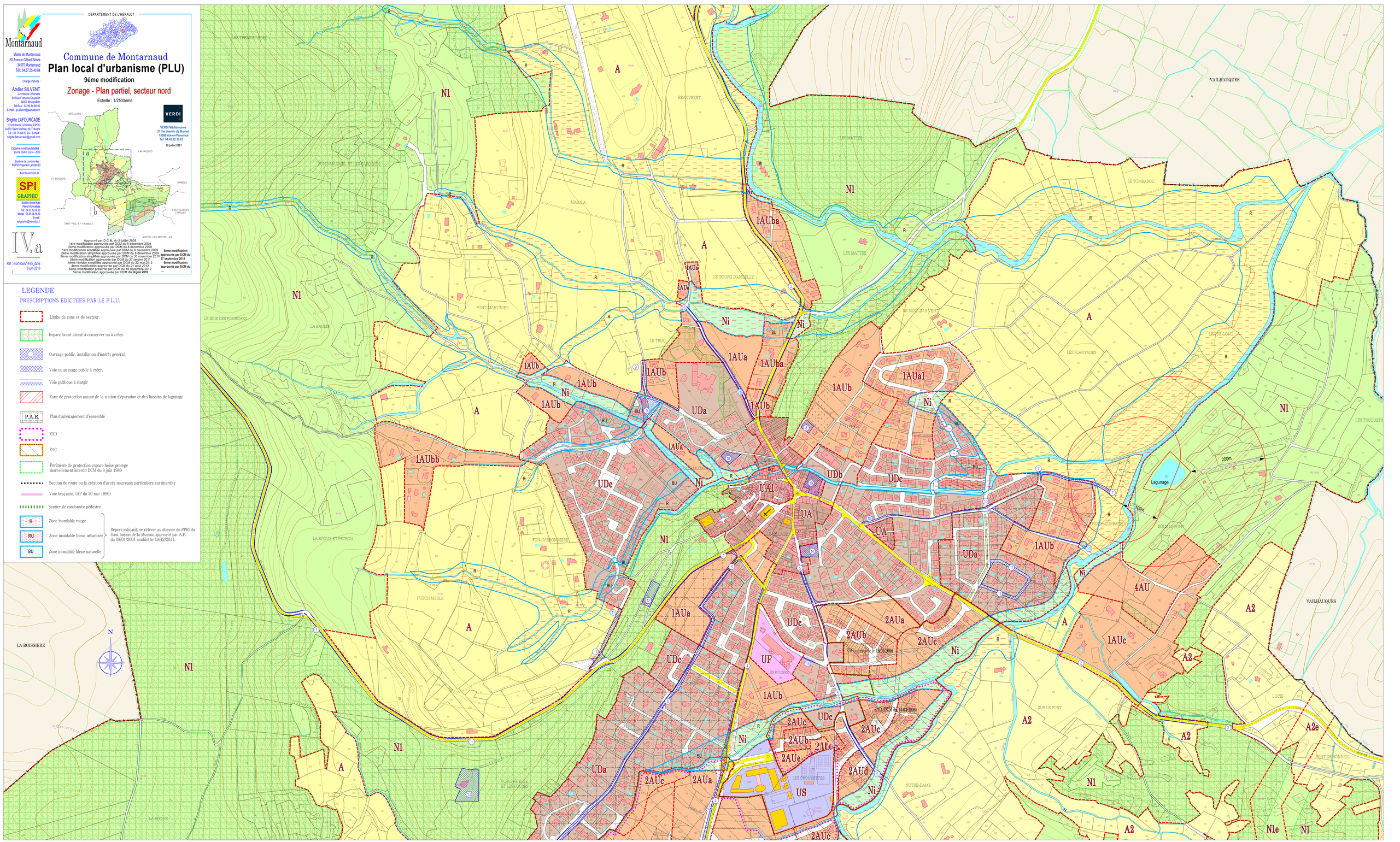
Report indicatif, se référer au dossier du PPRI du Haut bassin de la Mosson approuvé par A.P. du 09/04/2004 modifié le 19/12/2011.